

LE DEUX SEPTEMBRE DEUX MIL SEIZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

Claude-Marie REYMOND donne procuration à Roxane FOSSE
Thierry DUBOIS donne procuration à Didier DUFOURMANTEL
Philippe BEUGNON donne procuration à Olivier ROUCHE

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	02/09/2016	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	29/08/2016	En exercice :	15
		Présents :	12

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet :

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

1 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget primitif 2016 :

Lors de la préparation du budget, une somme, concernant la vente d'un terrain, n'a pas été inscrite à la bonne imputation, il est donc nécessaire de procéder à une rectification. De plus, concernant le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) un mouvement de crédits devra être effectué car la somme initialement prévue au budget reste bien inférieure à la demande de l'Etat, dont la commune a pris connaissance en juin dernier.

Il avait été prévu au budget 13 000 € au compte 73925, l'Etat demande 22 045 € de participation communale.

Madame le Maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources communales et intercommunales pour les reverser à des communes ou intercommunalités moins favorisées.

A cet effet le conseil municipal demandera au sénateur, des explications sur cette augmentation importante et constante du FPIC.

Compte 775 -3 500 € Compte 758 +3 500 €

Compte 615221 -9 045 € Compte 73925 +9 045 €

Budget eau et assainissement 2016 :

Le tableau des amortissements de l'eau et de l'assainissement étant incomplet, différentes opérations d'ordre sont nécessaires pour la comptabilité des amortissements de la station de traitement des pesticides.

Montant à amortir : 22 389,51 €

Compte 2762 - 22 389,51 € Compte 28158 + 22 389,51 €

Compte 6071 -22 389,51 € Compte 681 +22 389,51 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces opérations budgétaires et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune et de l'eau et assainissement 2016.

Les conseillers s'interrogeant sur la nécessité de procéder à des amortissements puisque les sommes amorties ne sont pas utilisables pour le budget, la question sera posée au percepteur de la trésorerie de Magny-en-Vexin.

2 ACQUISITION PARCELLES B 840 et B 841

Afin d'aménager un accès direct au terrain de football et de tennis, la commune souhaite acquérir les parcelles B 840 et B 841 situées avenue des Millonets, d'une surface de 4 360 m² en zone naturelle inconstructible NC.

La valeur vénale des terrains est estimée par les services des Domaines à 6 540 € (soit 1.50 €/m²), une proposition d'acquisition sera donc adressée au propriétaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles B 840 et B 841, autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame Isabelle Lépicier-Caputo adjointe ou Madame Dominique Barbier-Cintrat adjointe ou Monsieur Didier Dufourmantel adjoint, à signer les actes de vente de ces terrains pour le montant de 6 540 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2016.

3 RECOURS ENEDIS

Le conseil municipal, dans sa délibération du 13 mai 2016 faisant l'objet d'un recours de la part d'ENEDIS en date du 20 juillet 2016, n'a pas refusé le déploiement des compteurs Linky ; il n'en a pas la compétence, la commune n'étant pas gestionnaire du réseau et ne pouvant décider du renouvellement du matériel.

Il convient donc de rappeler que c'est bien le principe de précautions qui l'a guidé dans la rédaction de sa délibération et sa demande d'informations qu'ERDF ne lui délivrait pas jusqu'alors.

Si les termes de cette délibération du 13 mai 2016 ont été mal interprétés par ERDF, le conseil procède, cependant, à son retrait afin de ne pas aggraver cette incompréhension ; mais les conseillers s'étonnent et déplorent que le concessionnaire puisse envisager de poursuivre la commune, autorité déléguante alors même qu'ENEDIS s'est déplacé pour rencontrer les conseillers et répondre à leurs questions le 8 juillet dernier.

Le Conseil municipal prend acte de l'engagement écrit d'ENEDIS dans sa demande de recours gracieux et par conséquent de sa responsabilité pénale vis à vis de nos concitoyens sur la non nocivité de son compteur Linky sur la santé et la sécurité.

Forts de cette expérience, les conseillers attendent maintenant qu'ENEDIS poursuive cette même démarche de communication avec la population vétheuillaise lors d'une réunion publique préalable au déploiement.

4 PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire propose d'instaurer une participation intermédiaire concernant le raccordement à l'égout suite à la délibération du 29/06/2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de fixer cette nouvelle participation ainsi :

Construction concernée	Raccordement constructions existantes suite à extension du réseau public collectif	Raccordement constructions existantes sur réseau existant	Raccordement de nouvelles constructions sur réseau public collectif existant
Maison individuelle, atelier, commerce	550 €	1000 €	1 500 €
Immeuble collectif Par logement	400 €	700 €	1 000 €

Dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget de l'eau et de l'assainissement, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet.

Le conseil municipal rappelle que les administrés concernés ont deux ans pour effectuer ces travaux.

5 DOSSIER AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE PATRIMOINE)

Dans le cadre de l'AD'AP, le dossier présenté par la commune ayant été rejeté plusieurs fois car jugé incomplet, un bureau d'étude a été sollicité pour établir le diagnostic des bâtiments communaux en matière d'accessibilité ainsi que le dossier à remettre en préfecture.

La prestation s'élève à 3 666 € TTC.

Le conseil municipal prend acte de cette information, les crédits étant inscrits au budget 2016.

6 TRAVAUX NOUVELLE VOIRIE

Suite à la consultation lancée par la commune pour les travaux d'aménagement de la nouvelle voirie et au rapport d'analyses des offres, l'entreprise ZLTP, moins disante, a été retenue pour un montant de travaux de 74 197,80 € HT qui débiteront le 15 octobre 2016.

Les crédits sont inscrits au budget 2016.

7 CREATION DE POSTES TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Le gîte d'étape et de séjour de Vétheuil est actuellement géré par un adjoint technique 1ère classe à temps complet.

Cet agent ayant réussi le concours interne 2016 d'adjoint administratif 1ère classe, Madame le Maire propose, avec l'accord de l'agent, de créer à partir du 1er octobre 2016 :

1 poste d'adjoint technique 1ère classe à raison de 17h30 hebdomadaires et

1 poste d'adjoint administratif 1ère classe à raison de 17h30 hebdomadaires pour ce même agent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Création d'un second poste d'adjoint technique suite à la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent :

L'agent en charge de la voirie/bâtiments communaux et de la surveillance de cantine est actuellement employé sur un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour 22 heures hebdomadaires.

Vu l'augmentation du temps de travail lié à la surveillance de cantine, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires, l'agent ayant donné son accord.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Informations

Une représentation "la mer et lui" par le Festival théâtral du Val d'Oise aura lieu le vendredi 25 novembre 2016 au foyer rural. Une subvention sera versée pour ce spectacle par la communauté de communes Vexin Val de Seine et la commune de Vétheuil.

8.2 Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine se dérouleront les 17 et 18 septembre 2016. L'église Notre-Dame de Vétheuil sera ouverte aux visites.

8.3 Information démolition de l'ancien foyer rural de Vétheuil

Suite au rapport d'analyses des offres concernant la démolition de l'ancien foyer rural, l'entreprise Binet à Brueil-en-Vexin a été retenue.

Le permis de démolir a été accordé le 31/08/2016, les travaux s'effectueront pendant les congés scolaires de la Toussaint.

Il est prévu également la réfection du pignon côté dojo qui deviendra apparent après démolition, des gravillons seront mis en place afin de permettre le stationnement des véhicules en attendant l'aménagement paysager et définitif de la Place Jean Moulin.

Par sécurité, l'accès au parking de la Place Jean Moulin sera fermé pendant la durée des travaux.

Madame le Maire lève la séance à 22h30.